



**RÉUNION AVEC LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES  
(CER) SUR L'INTÉGRATION DE L'AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE ET  
BIOLOGIQUE DANS LES PLANS NATIONAUX ET RÉGIONAUX  
D'INVESTISSEMENT AGRICOLE**



**NOTE CONCEPTUELLE**

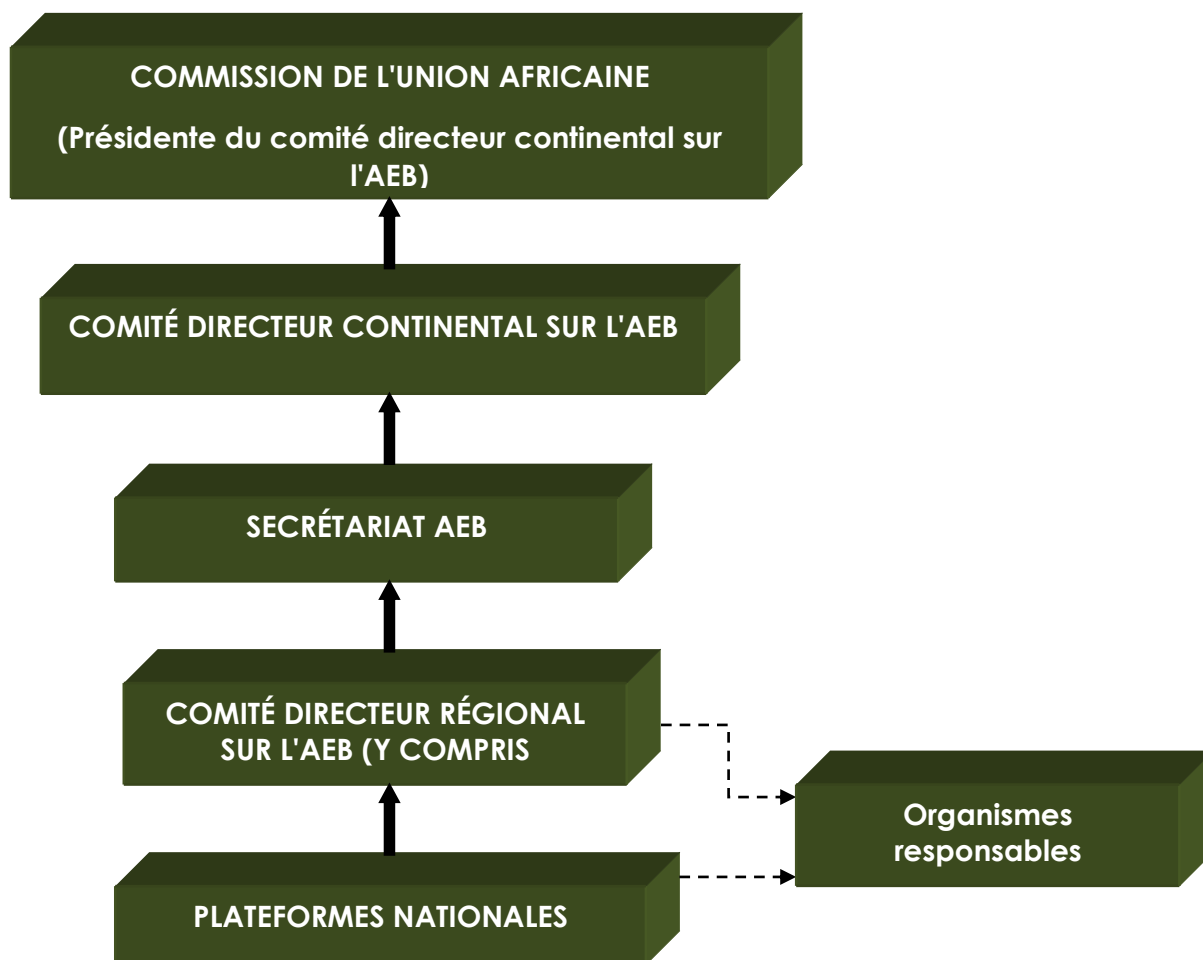
**2021**

**1. INTRODUCTION**

Les avantages liés à l'agriculture biologique qui contribue à la lutte contre le changement climatique, à la prévention de la perte de biodiversité, à la promotion de la consommation durable, à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, sont de plus en plus reconnus. Les produits biologiques se vendent également à des prix élevés sur le marché international. En outre, l'agriculture biologique réduit l'utilisation d'intrants externes, ce qui profite aux agriculteurs africains disposant de peu de ressources. C'est pour ces raisons que le Conseil exécutif de l'Union africaine a adopté la décision EX.CL/631 (XVIII) sur l'agriculture biologique en 2011. Cette décision demande à la Commission de l'UA et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (désormais connue sous le nom d'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) de : (i) Initier et donner des orientations pour une coalition des partenaires internationaux sous l'égide de l'Union africaine (UA), sur la création d'une plateforme africaine de l'agriculture biologique basée sur les bonnes pratiques existantes ; et de (ii) fournir des orientations afin d'appuyer la mise en place de systèmes durables dans le domaine de l'agriculture biologique et améliorer la qualité des semences. La décision invite également (iii) les partenaires au développement à apporter l'appui financier et technique nécessaire pour la mise en œuvre de la présente décision. En outre, elle demande à la Commission de faire régulièrement rapport sur la mise en œuvre de la présente décision. Suite à l'adoption de cette décision, l'Initiative sur l'agriculture écologique et biologique (AEB) en Afrique a été mise en place en 2012 pour développer le secteur de l'agriculture écologique et biologique en Afrique. D'un chiffre insignifiant de 51 000 hectares de terres sous agriculture biologique, le secteur est passé à plus de 2,1 millions d'hectares en 2021. Il y a également environ 815 000 agriculteurs biologiques enregistrés en Afrique. Si l'on ajoute les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture biologique par défaut, ce chiffre pourrait même être plus élevé. Pour soutenir l'intérêt pour le secteur biologique et en faciliter le développement planifié et coordonné, diverses structures de gouvernance ont été mises en place en Afrique. Au nombre de ces structures figure le Comité directeur continental sur l'agriculture écologique et biologique (AEB), qui est présidé par la Commission de l'Union africaine et dont les membres sont issus des Communautés économiques régionales (CER) d'Afrique, des Comités directeurs régionaux sur l'agriculture écologique et biologique (AEB), des organisations de la société civile, des associations féminines, des organismes de certification biologique, des instituts de recherche et des institutions universitaires, des partenaires au développement, du secteur privé, du Réseau biologique africain (AfroNet) et des groupements régionaux sur l'agriculture écologique et biologique.

Des comités directeurs régionaux sur l'AEB pour chacune des cinq sous-régions d'Afrique, qui seront présidés par un représentant des communautés économiques régionales (CER). Actuellement, seules la CEDEAO et la CEEAC ont désigné des représentants pour présider les comités directeurs régionaux de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale sur l'agriculture écologique et biologique. Les CER des autres régions, à savoir les régions de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, n'ont pas encore désigné de représentant pour leurs régions respectives.

Des comités de directeurs nationaux sur l'AEB ou des plateformes nationales en la matière devront également être mis en place dans chacun des 55 États membres de l'Union africaine. Le président du comité dans chacun des 55 États membres de l'UA doit être issu du ministère en charge de l'alimentation et de l'agriculture du pays concerné Ci-dessous, l'organigramme de l'Initiative sur l'agriculture écologique et biologique en Afrique.



À l'exception peut-être du Comité directeur continental sur l'AEB, de quelques comités directeurs régionaux de sur l'AEB et de quelques plateformes nationales sur l'AEB, les autres structures de gouvernance restent à mettre en place.

Le manque de ressources financières a été un défi pour de nombreux agriculteurs biologiques en Afrique. Conscient de cette insuffisance, le 3<sup>e</sup> Comité technique

spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, qui s'est tenu en 2019, a exhorté les États membres de l'Union africaine à intégrer l'AEB dans leurs systèmes nationaux de production agricole et à allouer des ressources adéquates au secteur. Les CER pourraient également jouer un rôle clé en veillant à ce que des ressources financières et matérielles adéquates soient mobilisées pour le secteur de l'AEB en Afrique.

## **2. OBJECTIFS DE LA RÉUNION**

L'objectif général de cette réunion est de réfléchir sur les voies et moyens d'intégrer l'AEB les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) et les programmes régionaux d'investissement agricole (PRIA).

De façon spécifique, la réunion vise à :

1. Faire le point de la mise en œuvre de l'AEB avec les CER.
2. Discuter de la mise en place de comités directeurs régionaux sur l'AEB
3. Réfléchir sur les stratégies d'intégration de l'AEB dans les PNIA et les PRIA.
4. Discuter des stratégies de renforcement de l'AEB sur le continent

## **3. RÉSULTATS ATTENDUS**

À l'issue de cette réunion, les CER auront été informées de la mise en œuvre de l'initiative sur l'AEB en Afrique. La mise en place de comités directeurs régionaux sur l'AEB aura également été discutée et, si possible, les CER auront proposé des candidats pour présider le comité directeur régional sur l'AEB dans leurs régions respectives. En outre, des stratégies auront été définies pour intégrer l'AEB de manière transparente dans les PNIA et les PRIA. Enfin, des stratégies seront discutées et élaborées pour renforcer l'AEB sur le continent africain.

## **4. MÉTHODOLOGIE DE LA RÉUNION**

La réunion avec les CER sur le renforcement des structures de gouvernance de l'initiative AEB en Afrique se tiendra virtuellement le 23 juillet 2021 de 11 heures à 15 heures (heure de l'Afrique de l'Est). La réunion consistera en des exposés suivis d'une discussion.

## **5. PARTICIPANTS**

Seront invités à participer à cette réunion les représentants de la Commission de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales, de l'Agence de

Développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), de Biovision Africa Trust, de la GIZ et des institutions abritant les Centres régionaux de connaissances.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

<b>DURÉE DE CHAQUE POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>RESPONSABLE</b>
5min	Mot d'ouverture	Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et du développement durable (Commission de l'UA)
10min	Présentation du contexte et de l'objectif de la réunion	Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et du développement durable (Commission de l'UA)
30min	Exposé sur la gouvernance de l'initiative sur l'agriculture écologique et biologique (EOAI) et débats sur la création et la mise en œuvre opérationnelle des comités directeurs régionaux	Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et du développement durable (Commission de l'UA)
25min	Point sur la mise en œuvre de l'AEB et débats	Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et du développement durable (Commission de l'UA)
20min	Exposé sur les Centres régionaux de connaissances	GIZ /Biovision Trust
15min	Présentation de l'initiative agroécologie de la FAO	Représentant de la FAO

30min	Présentation de l'initiative régionale sur l'AEB	CER
20min	Débats sur les stratégies d'intégration de l'AEB dans les PNIA et les PRIA.	Tous les participants
20min	Débats sur le renforcement de l'AEB	Tous les participants
10min	Résumé des débats et perspectives d'avenir	Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et du développement durable (Commission de l'UA)
5min	Clôture	Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et du développement durable (Commission de l'UA)